AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 novembre 2026, le règlement suivant :

1023 – *Règlement concernant l'exercice du droit de préemption;*

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 10 novembre 2026.

SPS

Me Sara Parent St-Laurent
Greffière